



## EXTRAIT

### **Séance du 24 avril 2026 à 18h**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Laurence Ledesma 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Gaelle Martin, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Thomas Ruspil, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Pascale Fossecave, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Boivin, 9<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°12- FINANCES**

**Mesures de  
soutien financier  
au centre social  
Sagardian pour  
l'année 2026**

#### **Rapporteur :**

Guillaume Boivin,  
adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou (*à partir de la délibération n°4*), Hugo-Luc Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Monique Labattut, conseillère municipale à Serge Peyrelongue conseiller municipal
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale à Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale (*jusqu'à la délibération n°3*)

**Date de la convocation :** 17 avril 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Philippe Etcheberry, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## N°12- FINANCES

### Mesures de soutien financier au centre social Sagardian pour l'année 2026

Guillaume Boivin, adjoint, expose :

Le centre social Sagardian doit faire face à des difficultés financières importantes et cherche des mesures pour réaliser des économies dans un contexte difficile pour l'ensemble des centres sociaux. La commune et le Centre Social se sont rencontrées à de nombreuses reprises et poursuivent leurs rendez-vous réguliers pour étudier des solutions leur permettant de satisfaire leur mission de service public principalement dans les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse.

Compte tenu des difficultés financières du Centre, il est proposé d'accompagner le Centre social avec le dispositif suivant :

- Exonération du loyer pour l'année 2026 pour un montant de 23 726 €,
- Prise en charge du nettoyage du Pôle Petite Enfance par la Ville pour les vacances scolaires de l'année 2026, représentant ainsi un coût de près de 11 000€.

Ces mesures de soutien financier ne remettent en aucun cas en cause les autres dispositions énumérées dans la convention de partenariat, d'objectifs et de financement pour l'année 2026 (annexe 7).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une exonération du loyer de la villa du centre social Sagardian pour l'année 2026 pour un montant de 23 726€,
- de prendre en charge par la commune les frais de nettoyage du Pôle Petite Enfance pour les vacances scolaires de l'année 2026 valorisés à 11 000€,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, Administration générale, Ressources humaines » du 16 avril 2026,
- Accorde une exonération du loyer de la villa du centre social Sagardian pour l'année 2026 pour un montant de 23 726€,
- Prend en charge par la commune les frais de nettoyage du Pôle Petite Enfance pour les vacances scolaires de l'année 2026 valorisés à 11 000€,
- Autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

